

dire si le Gouvernement a étudié la question d'une convention collective avec les employés de l'Imprimerie Nationale à Ottawa?

L'hon. M. MARTIN: Le Gouvernement y a songé.

M. KNOWLES: Lorsqu'il survient des vacances aux postes supérieurs à l'Imprimerie nationale, choisit-on les nouveaux titulaires parmi les employés de cet établissement ou désigne-t-on des personnes de l'extérieur?

L'hon. M. MARTIN: Autant que possible, on s'en tient au régime de l'avancement.

M. KNOWLES: Jusqu'à quel niveau dans la hiérarchie?

L'hon. M. MARTIN: C'est la couronne évidemment qui désigne l'Imprimeur du Roi, mais le principe de l'avancement s'applique à tous les autres postes.

M. FERGUSON: On n'ira pas, n'est-ce pas, jusqu'à exclure les petits ateliers d'impression qui n'adhèrent à aucun syndicat, s'ils peuvent faire un travail satisfaisant?

L'hon. M. MARTIN: C'est pour cette raison que j'ai déclaré que nous faisons en sorte de nous adresser autant que possible à des ateliers syndiqués.

M. KNOWLES: Vous ne pouvez nous satisfaire l'un et l'autre.

M. FERGUSON: Pourvu qu'on satisfasse la population.

M. HAZEN: Voici la dernière phrase de la note explicative:

On estime que le montant de deux millions de dollars est nécessaire pour faire face aux dépenses normales préalablement occasionnées par les impressions et les besoins en papeterie du Parlement et des ministères du Gouvernement.

Dans quelle partie du Budget des dépenses figure le coût des impressions et de la papeterie?

L'hon. M. MARTIN: Bureau de l'Imprimeur du Roi.

M. THATCHER: D'après les renseignements que m'a fournis le ministre au cours de la session, 98 p. 100 des impressions exécutées pour le compte de l'Etat cette année à l'extérieur, l'ont été par des maisons de l'Ontario et du Québec. L'Imprimeur du Roi ne pouvait-il pas confier un peu plus de ces impressions à des maisons de l'Ouest et des Provinces maritimes?

L'hon. M. MARTIN: Je m'attendais à cette question, vu que l'honorable député me l'a posée privément il y a quelque temps.

L'Imprimeur du Roi a constaté qu'il était à peu près impossible de confier des commandes à des sociétés éloignées, par suite des

restrictions de la loi qui exigeait de ne confier aucune commande entraînant une dépense de plus de \$500, à des maisons de l'extérieur sans connaître au préalable les prix des divers concurrents. En conséquence, l'Imprimeur du Roi a demandé au cours de la guerre, par l'entremise du secrétaire d'Etat d'alors, l'autorisation de porter ce montant à \$2,500, en vertu de la loi des mesures de guerre. Cela a permis dans une bonne mesure de confier plus de commandes à des maisons de l'Est et de l'Ouest. Nous n'avons pu, toutefois, profiter de cet avantage autant que nous l'aurions désiré, vu le caractère urgent de tant de commandes et la pression constante exercée sur l'Imprimeur du Roi par les divers services de l'Etat qui demandaient l'impression et la livraison presque immédiate de leurs commandes; pour cette raison, il a fallu dans bien des cas, passer les commandes aux imprimeries les plus rapprochées. Un autre facteur qui a empêché l'Imprimeur du Roi de passer plus de commandes à des maisons éloignées d'Ottawa, a été la difficulté de transport et les frais supplémentaires occasionnés par l'expédition du matériel à ces sociétés et le renvoi à Ottawa du produit fini.

Afin de fournir du travail en dehors d'Ottawa pendant la guerre, l'Imprimeur du Roi a accordé à plusieurs organismes de l'Etat le privilège de passer des commandes sur place,—notamment au comité des finances de guerre, à la Commission des prix et du commerce en temps de guerre et au ministère de la Défense nationale, ou plus exactement aux directeurs de recrutement,—à la condition qu'on lui soumit un rapport complet de chaque marché, en indiquant le prix payé dans chaque cas. Comme ces commandes étaient payées à même les fonds du ministère qui les passait, l'état que j'ai fourni dans un document déposé il y a quelque temps n'indique pas les frais exacts imputables au service de l'Imprimeur du Roi. Quoi qu'il en soit, on n'a jamais autorisé de commandes dépassant \$500.

En comparant les sommes dépensées dans chaque province, dans ces circonstances et en tenant compte des difficultés auxquelles le service dut faire face pendant toute la durée de la guerre, il faut, de plus, se rappeler que l'outillage des imprimeries n'est pas le même dans toutes les provinces. A cet égard, je pourrais fournir un tableau des dépenses en immobilisation, du personnel, des traitements et salaires de l'industrie de l'imprimerie dans chaque province. Il semble logique qu'on ait, dans les circonstances, passé plus de commandes dans les provinces disposant d'un outillage plus considérable, plus varié et plus conforme à la nature des travaux d'impression à exécuter.